

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article1753>



Assemblée constituante et communale

- La démocratie : un enjeu - La démocratie face aux défis - Débats - La démocratie communale -



Date de mise en ligne : jeudi 14 mai 2020

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Il y a moins de deux mois, le président de la république se déclarait « en guerre ». Intuitu personae. Mettant en branle, aux sommets de l'état des dizaines de comités et des centaines d'experts et mesures au motif de faire face à un virus.

C'est le plus récent étalage du désordre aux sommets de l'Etat. Et la preuve qu'il n'existe plus de transition démocratique pour sortir de l'état présent de coup d'état, permanent instauré par la constitution de 1958, renforcé à plusieurs reprises dont par le déni du non majoritaire au referendum du 29 avril 2005.

En votant à l'unanimité parlementaire le rectificatif à la loi de finances du 19 mars 2020, ce sont tous les élus nationaux, toutes tendances confondues, qui ont remis leurs mandats reçus du peuple au Président et aux différents conseils non élus des sommets de l'Etat.

Quel citoyen, quel que soit son âge et sa condition peut maintenant publiquement défendre et faire confiance à un gouvernement et à des comités non élus, incapables de garantir les soins, la sécurité sociale et politique, les conditions de travail des citoyens et des familles ? ...

Dans tout le pays, l'action des élus et conseils municipaux et départementaux, celle des services publics essentiels, la poste, l'éducation nationale et tous les services de l'état dus aux citoyens, aux familles et aux professionnels en est entravée, paralysée, dévoyée, retardée. ...au point d'être devenus incapables de protéger les personnels de santé.

En conséquence et dans l'urgence, c'est à bon droit que les élus municipaux et départementaux se sont réunis. Et ce au nom des compétences générales qui leurs ont été reconnues pendant deux siècles, nonobstant les récentes « lois territoires » de centralisation étatique et européenne. Ces élus ont entrepris, commune par commune, département par département, de surmonter, autant que faire se peut, le désordre organisé par la présidence, le gouvernement et leurs comités ad hoc, dans l'élection des conseils municipaux. De sorte que la Présidence Macron n'a plus eu les mains libres aux dépens de la satisfaction des besoins urgents des citoyens, des familles, de la santé, de l'école et dans la mobilisation des services publics ou locaux et des entreprises compétentes.

Il est néanmoins urgent, compte tenu des pratiques de la présidence et des lobbies nationaux aux dépens des départements, d'en faire le point et de rétablir les ressources nécessaires, redéfinir les besoins négligés par les précédents gouvernements.

Les temps ne sont plus où les rois et leurs cours se réjouissaient de ce que les peuples étaient accablés par la misère, les divisions, les guerres et la peste. Le peuple, par son éducation, ses compétences, l'intensité de ses communications et concertations de toutes natures est passé de l'état de peuple « en lui » à celui de peuple « pour lui-même ».

C'est ce qui fonde l'urgence et la perspective réaliste, en France...et ailleurs...de l'élection au suffrage universel sur circonscriptions communales, d'une assemblée constituante souveraine en lieu et place de la présente administration opaque du coup d'état permanent.